une dame de moyenne vertu, qu'il emmena en Allemagne, entre les bras de qui il mourut vingt ans après, et à qui il laisse toute sa fortune. Cependant, en 1902, à la suite de procès, la baronne parvint à rentrer en possession d'une somme d'environ 650,000 francs. Elle était propriétaire d'une maison à Passy et d'une villa à Veules-les-Roses. C'est là qu'un jour, à la fin de 1894, elle recueillit par hasard Marie Partoy.

D. — Vous étiez enceinte, abandonnée et littéralement sur le pavé.

R. — Non, je travaillais dans une fabrique de cigarettes, à Paris, j'avais des économies et j'étais venue alors me reposer à la campagne.

D. — Vous aviez énormément d'influence sur votre maîtresse ?

R. — Tout cela est faux, c'est un tissu de mensonges !

D. — Eh bien ! nous allons voir. Mme du Teil avait de fréquents saignements de nez ?

R. — Je ne sais pas.

Les apparitions

D. — Comment, vous, la bonne, la dame de compagnie, vous ne vous en êtes pas aperçue ? (Rires). Cependant ces hémorragies produisaient chez elle un grand affaiblissement physique et moral. Or, comme elle était très pieuse, jusqu'à l'exaltation, accordant volontiers croyance aux choses surnaturelles, vous vous êtes attachée à flatter cette mentalité. Aussi lui avez-vous fait croire qu'elle était visitée par des âmes célestes, notamment par l'âme de sa mère, que vous appeliez « *Belle-Etoile* » ou « Chère Etoile », et aussi par la Sainte-Vierge, la vraie. (Rires).

Le président, s'adressant aux jurés. — Vous allez entendre des choses assez ridicules et qui préteraient à rire ailleurs qu'en cour d'assises, où l'on ne doit jamais rire.— A l'accusée : *Vous vous mettiez derrière la* baronne, avec défense pour elle de se retourner, et vous poussiez un petit cri ressemblant au son d'une flûte, en disant : « Voilà la Sainte-Vierge ! » Toujours, d'ailleurs, ces apparitions ordonnèrent à la baronne de donner beaucoup d'argent à Marie, à vous. Par exemple, on plaçait un billet de 50 ou 100 fr. sur un gâteau, et le billet s'envolait au ciel, comme par enchantement. *Expliquez-nous cela !*

R. — C'est une infamie !

D. — *Votre dévotion s'adressait encore à* saint Adrien et à d'autres saints ou martyrs...

R. — Je ne crois pas à tout ça.

D. — Vous aviez également installé une petite chapelle dans la chambre ?

R. — Non. Ce sont des mensonges.

D. — De la dévotion, passons aux cartes.

R. — Je ne connais pas les cartes : on jouait seulement au jeu d'oie, au loto; madame jouait aussi du piano et me faisait *chanter*.

D. — Vous ne « jouiez » pas vous « faisiez » les cartes, et c'étaient toujours les piques qui sortaient, ce qui entretenait la baronne en constante méfiance envers les deux hommes d'affaires qui lui avaient fait recouvrer sa fortune, et qui furent finalement éloignés. Elle avait des valeurs importantes, et de novembre 1904 à avril 1905 vous arrivez à vous en emparer, par votre *seule influence. Une première fois*, la baronne se rend chez tel banquier, avec 64.000 francs de titres; vous l'accompagnez et, à la sortie, vous étiez devenue propriétaire des titres.

L'accusée. — Elle m'avait dit : « Quand mon monstre de mari sera mort, j'assurerai *votre sort* »

Le président. — Mais il était mort depuis longtemps, et l'on avait repris l'argent à sa bonne amie !... Plus tard un second transfert de titres eut encore lieu à votre nom pour une somme importante, toujours pour obéir aux apparitions.

R. — Je ne crois pas à tout cela.

Le président. — Moi non plus (Rires), mais je crois aux transferts qui sont des actes, et au dossier. Pour la maison, c'était plus difficile ; alors, vous et les vôtres avez eu l'idée d'un testament.

Le pillage

La baronne d'abord résista, puis on lui présenta un projet qu'elle n'avait plus qu'à dater et signer, et elle céda, ce qui fit pousser à votre sœur Adrienne ce cri du cœur : « Ah ! j'en ai eu une douleur ! Il a fallu que je lui tienne la main ; ce vieux chameau ne voulait pas signer ! » Votre petit frère même jouait son rôle dans cette scène : « Allons, disait-il à la baronne, écrivez, et si vous êtes bien sage, on ne vous prendra pas tout ! » Pendant ce temps, votre père surveillait, et, seule, votre mère ne soufflait mot, trop ivre.

Ce n'est pas tout encore, jusqu'aux meubles que vous avez déménagés.

R. — Pardon, c'est une sœur de la baronne, Mme Octavie, qui m'avait accordé...

Le président. — Et la cassette, que vous confiez à la concierge en disant : « Attention, c'est le magot ! »

R. — C'était mes économies, 4.500 francs.

Le président. — Comment, vous gagniez 30 francs par mois que, d'après vous, on ne vous payait même pas, et en onze ans vous avez économisé 4.500 francs !

R. — Mais j'avais de l'argent à moi ; j'avais même avancé à madame 1.500 francs, qu'elle m'a rendus, d'ailleurs, largement.

Le président. — Oh ! oui, largement ! Mais pourquoi descendiez-vous la cassette ?

R. — A cause de l'arrivée des étrangers.

Le président. — Ah ! voilà le plus joli mot du procès, et c'est là bien vous ! Comment ! vous vous êtes installée, vous et les vôtres, dans cette maison comme en pays conquis, et quand la famille intervient, vous parlez d'étrangers !...

Cependant, tout de suite on envoie chercher un médecin aliéniste, le docteur Voisin. La pauvre femme paraissait souffrir du manque de nourriture.

La prévenue. — Mais madame allait au restaurant !

Le président. — Allons, bon ! vous mettez dans la cuisine des casseroles pour ne pas faire de cuisine et votre maîtresse va au restaurant...

R. — Oui, et après cela elle allait au Moulin-Rouge, au Casino, à l'Olympia...

Le président. — Ça, c'est nouveau. Eh bien ! elle n'avait pas l'air alors de venir du Casino ! Elle paraissait absolument folle : à chaque mot qu'on lui adressait, elle reculait, comme terrorisée ! Il fallut que le docteur usât de toute son autorité pour qu'elle fût isolée et éloignée de vous. C'est alors que vous avez été congédiée ; encore trouvez-vous moyen d'emporter certaines choses...

Mme Du Teil accuse

Ce qui est certain, c'est que la pauvre vieille dame, une fois soignée et nourrie, retrouva vite la santé, et qu'au bout d'un mois à peine, presque rétablie, elle dévoila le pot aux roses.

Le président. — Elle raconta qu'elle avait cédé à tout ce que vous vouliez, et qu'après vous avoir beaucoup donné, sous l'empire de la terreur que vous lui inspiriez, vous lui aviez pris le reste. D'ailleurs, n'avez-vous pas avoué à Mlle Laure, en vous jetant à ses genoux ?

R. — Pas du tout.

On entend alors les témoins : d'abord Mme du Teil, qui, d'une voix chevrotante, mais non sans fermeté, précise la version de l'accusation, en ajoutant quelques détails encore. Ainsi, à plusieurs reprises, elle trouva des billets écrits par « Chère-Etoile », ou un quelconque saint, et où on lui demandait combien elle donnerait à Marie pour créer un hôpital d'enfants ou un hôpital de chiens. Dans la chambre, à la chapelle, c'est sur le couvre-pied bleu de ciel qu'on lui faisait mettre les billets de banque, d'où ils s'envolaient mystérieusement, etc...

Avec les autres témoins, le docteur, les sœurs, la nièce, la concierge, Marie Partoy a discuté d'un petit ton sec et dédaigneux.

6 ans de réclusion !

Après un sévère réquisitoire de M. l'avocat général Laurent, et une habile plaidoirie de Me Coulon, le jury rapporte un verdict de culpabilité.

La cour condamne l'accusée à 6 ans de réclusion et à diverses restitutions au profit de la partie civile, en donnant acte à celle-ci de ses réserves concernant certaines sommes dont la question de propriété devra être tranchée ultérieurement par les tribunaux compétents.

Marie Cartoy a *accueilli ce verdict avec* une parfaite impassibilité, comme si elle s'y attendait. N'avait-elle pas, d'ailleurs, dit un jour à un confident : « Ils peuvent, s'ils le veulent, me faire un procès, mais j'aime mieux comme Thérèse Humbert, faire cinq ans que de rendre quelque chose ».

Aussi, le plus pénible pour elle sera non pas de faire un an de plus qu'elle ne comptait, mais de rendre tout l'argent, les bijoux et les meubles.

A quel esprit, à quel saint va-t-elle en appeler de cette catastrophe ?

Informations
REGIONALES

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS pour les victimes du krach

Aujourd'hui, DIMANCHE, nos Services de Renseignements Gratuits FONCTIONNERONT de DIX Heures à MIDI aux bureaux du Journal, 44, Rue de Béthune, à LILLE.

Lundi, NOTRE BUREAU DE RENSEIGNEMENTS sera ouvert de 2 heures et demie à 7 heures du soir.

Un trésor dans une cheminée à CAUDRY

En retirant le tuyau de son poêle, une cabaretière fait tomber dix-huit cents francs en pièces d'or. — Cette somme paraît être le produit d'un vol commis par un ancien locataire. — Arrestation de l'individu soupçonné.

Hier samedi, vers 6 heures et demie du matin, Mme veuve Sorlin, née Lesage Lucie, *âgée de 44 ans*, débitante rue Nationale, à l'enseigne : « Aux Trois Sabots verts », levée la première pour faire comme de coutume le café pour ses jeunes filles, ces dernières devant se rendre à l'atelier voulut, mais en vain, allumer le poêle.

Impatientée de ses vains efforts pour faire prendre le bois, Mme Sorlin prit le parti de retirer le tuyau du poêle, afin de retirer la suie qui, pensait-elle, obstruait le conduit. Mais quelle ne fut pas sa surprise en retirant le tuyau d'entendre un son métallique. Un moment, elle crut être l'objet d'une *véritable hallucination*. Voulant se rendre compte de la cause du bruit, elle aperçut en se baissant, un nombre respectable de pièces d'or, étalées sur le sol de la cuisine. Rassemblées, la ménagère compta 90 louis représentant une somme de 1800 francs.

Les histoires dont avait été bercée sa jeunesse, le bon Saint-Nicolas pénétrant par les cheminées pour apporter des trésors aux pauvres gens, effleurèrent un moment l'imagination de la débitante. Mais, bien vite, elle en vint à des déductions plus « terrestres ».

Elle se rappela en effet que quelque temps auparavant, un vol de 2,000 francs avait été commis chez un charcutier de la rue Nationale, M. Lefebvre, et que justement, un individu qui habitait à cette époque une chambre du premier étage de sa maison, le nommé Loncle Ernest, âgé de 20 ans, avait été soupçonné d'être l'auteur de ce vol. Rassemblant ses souvenirs, la cabaretière se rappela que huit jours après ce vol, commis dans la soirée du dimanche 29 décembre, pendant une absence de M. Lefebvre, ce même Loncle était venu lui demander la permission de visiter la cheminée de sa cuisine. Le « buselot » de mon poêle, lui avait-il dit pour expliquer ses recherches, est tombé, et je présume qu'il doit se trouver dans le conduit de la cheminée de votre cuisine.

S'exécutant de bonne grâce, la débitante avait enlevé le tuyau de son poêle. Loncle, passant le bras, avait retiré en effet le fameux « buselot », mais il n'avait pas eu le temps de repasser le bras une seconde fois, la cabaretière qui tenait le tuyau, s'étant brûlée, s'était empressée de le remettre en place.

UNE ARRESTATION

Hier, après sa trouvaille, le parti de la cabaretière fut vite pris. Vers 7 heures du matin, elle se rendit au commissariat de police, munie de l'argent trouvé qu'elle remit entre les mains du magistrat en le mettant au courant des faits qui venaient de se produire et lui faisant part également de ses doutes au sujet de Loncle.

M. Sivry, commissaire de police, fit arrêter immédiatement Loncle Ernest. Interrogé, le jeune homme pâlit, mais n'avoua pas. Il s'enferra néanmoins dans une foule d'explications tout à fait fantaisistes. D'après lui, le vol aurait été commis par le nommé Blas François, actuellement détenu à la prison de Cambrai, où il purge une condamnation à neuf mois de prison pour vol de bobines de soie au préjudice de M. Clément, fabricant de tulles, rue du Château.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des faits qui pourraient se produire relativement à cette intéressante affaire.

CHRONIQUE ELECTORALE

A Douai

UN PACTE RADICO-PROGRESSISTE

Avant-hier soir, à la faveur d'un véritable tour de passe-passe, le président du « Cercle Démocratique » de Douai, M. Limbour, faisait adopter l'union des radicaux avec le groupe progressiste Bertin.

M. Limbour avait, pour la circonstance, battu le rappel de ses fidèles, et c'est grâce à une majorité de quatre voix composée de quatre jeunes progressistes qui, membres du cercle Bertin (l'Alliance) se sont également fait inscrire au Cercle radical pour y accomplir ce genre de besogne, que le vote fut pris.

La réunion fut très orageuse, et l'on prétend même que le vaillant père Jésupret, le vétéran de la Démocratie douaisienne, dut menacer un des perturbateurs d'une correction... pédestre dont le postérieur du pauvre jeune homme eut déjà à ressentir les vigoureux effets.

Bref, après quelque hésitation, M. Limbour qui nourrit l'ardent désir de ne pas perdre son siège, proclama le résultat d'un vote qu'il avait qualifié lui-même de douteux.

Et par 17 voix de ses membres, plus 4 voix des membres du Cercle Bertin, contre 17 voix vraiment républicaines, le Cercle Démocratique de Douai, décida de conclure un pacte déshonorant avec ceux qu'il avait toujours combattus.

Que nous sommes loin du Limbour du «Démocrate» aiguisant contre MM. Bertin, Dumont et consorts les traits acérés d'une humour anonyme !

***

A la suite de cette réunion, nous croyons savoir que le président et fondateur du « Cercle Démocratique » est sur le point d'adresser sa démission de membre de ce groupe.

Il serait imité en cela non seulement par les seize démocrates sincères qui votèrent avec lui, mais encore par un grand nombre de membres du Cercle, qui, partageant sa manière de voir, n'avaient pu assister à la réunion de vendredi.

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

L'AFFAIRE DES DIAMANTS

LEMOINE VA ETRE MIS EN LIBERTE PROVISOIRE. — M. LE POITTEVIN LE DEMANDERA DE FAIRE SES EXPERIENCES.

Paris, 28 mars. — Le refus par le tribunal d'Bow-Street d'autoriser l'ouverture de l'enveloppe mystérieuse déposée à l'Union Bank a vraisemblablement influer sur la marche de l'instruction dans l'affaire Lemoine.

M. Poittevin, en effet, a été frappé par les accusations très violentes que M. Lemoine a portées contre M. Wernher ; l'inculpé prétend qu'il n'a pu commettre une escroquerie au préjudice du financier anglais, celui-ci ayant tiré de son contrat des bénéfices bien supérieurs aux sommes touchées par lui.

Dans ces conditions, et le délit paraissant encore assez mal établi, le juge d'instruction a décidé de faire procéder par M. Lemoine à des expériences qui seront décisives.

Le rapport des experts est assez vague, et il n'a à peine se prononcer en termes formels contre l'inculpé.

Pour permettre à M. Lemoine de tenter une expérience, dans les conditions qu'il a demandées, M. Le Poittevin a l'intention de remettre l'ingénieur en liberté provisoire mardi ou mercredi prochain.

La journée d'un Ministre

M. MAUJAN ET LES COMITES RADICAUX DE LA SEINE

Paris, 28 mars. — Demain à midi, M. Maujan inaugurera une école et assistera à un banquet qui lui est offert par le comité radical et radical socialiste ; à 4 heures, il assistera à Colombes à un punch qui lui est offert par les comités radicaux et radicaux-socialistes du canton.

A 7 heures, M. Maujan présidera au lac Saint-Fargeau un banquet de 1200 couverts qui lui est offert par les comités radicaux et radicaux-socialistes des 19e et 20e arrondissements.

Un espion arrêté

IL PHOTOGRAPHIAIT DES FORTS ET DONNA UN FAUX NOM

Toul, 28 mars. — Un jeune homme qui a déclaré être de Metz et se nommer Lefort, médecin, a été arrêté par M. Fougère, commissaire spécial, au moment où il photographiait le fort de Gondreville.

Il a été incarcéré à Toul. Renseignements pris à Metz, il n'existe dans cette ville aucun médecin du nom de Lefort.

M. BARTHOU A LYON

Lyon, 28 mars. — M. Barthou, accompagné de M. Babaud-Lacroze, chef de son cabinet, est arrivé à Lyon à 4 heures ; après avoir été reçu sur le quai de la gare par le préfet du Rhône, le maire et le gouverneur militaire de Lyon et les sénateurs et députés du département, il s'est rendu à l'Hôtel de la Préfecture.

Diverses délégations sont venues entretenir le ministre de différents projets de travaux publics concernant la ville, notamment la navigation du Rhône.

M. Barthou a remis un certain nombre de décorations.

Ce soir, un dîner intime a lieu à la préfecture.

La répression du vagabondage

Le projet de la Commission.

Paris, 28 mars. — La commission parlementaire de la mendicité et du vagabondage s'est réunie cet après-midi sous la présidence de M. Dubief. Elle a adopté tous les articles relatifs aux établissements dans lesquels certains vagabonds ou mendiants seront à l'avenir hospitalisés ou retenus et à l'institution de l'assistance par le travail.

Il ne lui reste plus qu'à traiter la question des romanichels, sur laquelle elle entendra mercredi prochain des délégués du ministère de l'Intérieur.

Collision de deux torpilleurs

Saint-Pétersbourg, 28 mars. — Une dépêche de Liban annonce qu'au cours des évolutions de la division des torpilleurs de la Baltique, qui était inspectée par l'amiral Skrydloff, le torpilleur « Dobrovoletz » s'est précipité à toute vitesse contre le torpilleur « Moskisdan ».

Les deux torpilleurs ont été sérieusement endommagés ; on les a amenés à Liban pour subir des réparations.

Sanglante manifestation A NEW-YORK

DIX MILLE SANS-TRAVAIL DANS LA RUE. — EXPLOSION D'UNE BOMBE. — TUES ET BLESSES

New-York, 28 mars. — Une manifestation de sans-travail, à laquelle ont pris part près de dix mille personnes, a eu lieu cet après-midi à l'Union Square.

On remarquait dans la foule un grand nombre de femmes coiffées de bonnets rouges et portant des drapeaux rouges.

La police montée a chargé : les femmes ont entonné la « Marseillaise », que les manifestants ont reprise en chœur.

La police réussit enfin à disperser les manifestants, qui se retirèrent dans les rues adjacentes.

Après la charge un petit groupe de curieux commença à se former près de la fontaine qui occupe le centre du square.

Soudain, on vit déboucher d'une rue une colonne de manifestants avant à sa tête un individu qui portait une bombe. Les manifestants se dirigèrent vers le groupe de curieux et le chef de la colonne lança contre lui la bombe, qui fit explosion avec un bruit formidable, tuant ou blessant plusieurs personnes.

L'explosion s'est produite sur la face postérieure de la fontaine, près de laquelle se trouvait un détachement d'agents de police. On croit que c'est contre eux que l'engin a été dirigé.

Un individu nommé Fselig Silverstein, de Brooklyn, âgé de 30 ans, accusé par la police d'avoir jeté la bombe, a été conduit mourant à l'hôpital Belle-Vue. Il a la main droite arrachée et les jambes presque séparées du tronc.

La Viande à Soldats

Comment les bouchers nourrissaient nos soldats dans l'Est. — Une enquête de M. Chéron. — Arrestation d'un boucher de Bar-le-Duc. — Le cimetière de l'Est

Bar-le-Duc, 28 mars. — A la suite de plaintes formulées par les troupes des corps frontières sur la mauvaise qualité des viandes qui leur étaient fournies, une enquête fut faite à Paris par M. Adrian, sous-directeur du service de l'intendance. Ce haut fonctionnaire apprit qu'à la Villette il y avait un quartier, portant le nom significatif de « Cimetière de l'Est », où se négociaient des affaires parfaitement louches. Là se vendaient « sans garanties de qualité » des animaux étiques, malades, en un mot impropres à la consommation. M. Adrian, qui ne s'était naturellement pas fait connaître, constata que les agioteurs du «Cimetière de l'Est» étaient peu nombreux, toujours les mêmes, et que les animaux, achetés par eux sans garantie du vendeur, étaient dirigés sur nos garnisons des corps frontières. Il n'y avait pas de doute, toute cette viande inférieure et dangereuse était destinée à nos troupes.

Pour plus de sûreté, M. Adrian marqua trois bœufs suspects, sans qu'on s'en aperçût, et les suivit dans leurs pérégrinations. Il les retrouva parmi les animaux livrés dans une de nos garnisons de l'Est. Pour cette opération, M. Adrian s'était fait accompagner d'un inspecteur du service de M. Hennion, ancien garçon boucher, qui avait réussi à se faire embaucher comme « toucheur ». La preuve était faite, M. Chéron, prévenu, décida que quatre groupes d'inspecteurs, dirigés par un intendant militaire et un expert technicien, se rendraient le même jour, de Paris, dans quatre places de l'Est, accompagnant les convois d'animaux achetés à la Villette pour le service des adjudicataires des marchés de viande. Ces opérations eurent lieu avant-hier.

M. Chéron, qui s'était rendu à Bar-le-Duc, centralisa les résultats. A la caserne Exelmans, du 94e d'infanterie, à Bar-le-Duc, le boucher Lévi, titulaire du marché, avait livré de la viande à moitié pourrie et provenant de bêtes tuberculeuses. Pour cacher sa fraude, Lévi faisait enterrer dans un champ voisin de la ville, les viscères. On s'y rendit et l'on constata que six poumons frais, pleins de tubercules venaient d'être enfouis.

M. Chéron s'adressa au procureur de la République qui fit arrêter Lévi sur l'heure.

Le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre vient d'inviter les généraux commandants de corps d'armée à faire une enquête minutieuse sur l'origine des viandes livrées depuis un certain temps aux corps de troupe dans leur région. D'après cette circulaire ils devront rechercher notamment d'où venaient habituellement les animaux destinés à la consommation de l'armée, dans quelles conditions ils étaient sacrifiés, si les bêtes sur pied, puis la viande étaient l'objet des vérifications nécessaires ; ils diront enfin quels ont été les refus prononcés par les corps de troupe.

Le résultat de ces enquêtes devra parvenir le plus tôt possible au sous-secrétaire d'Etat.

LA POLITIQUE RÉPUBLICAINE

UN DISCOURS DE M. MAUJAN. — LE BLOC RÉPUBLICAIN ET L'UNITÉ SOCIALISTE

Paris, 28 février. — Ce soir a eu lieu à la salle des fêtes de la mairie de Saint-Ouen un banquet offert à M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat, à l'intérieur, par la Fédération radicale et radicale-socialiste de Saint-Ouen.

Au dessert, plusieurs discours ont été prononcés, notamment par M. Maujan. Ce dernier, faisant allusion à l'attitude des socialistes unifiés, a prononcé les paroles suivantes :

Vous avez pu lire tout récemment dans un discours des plus remarquables que si le bloc républicain, composé de tous les républicains de gauche, avait à continuer plus résolument que jamais l'œuvre commencée, il n'avait plus désormais à compter sur la participation des représentants du parti socialiste unifié, lesquels s'en étaient volontairement exclus, et cependant, Messieurs, pouvons-nous empêcher de rappeler que durant huit ans, ces mêmes républicains ont vaillamment mené le combat avec nous pour le terrain de la défense républicaine et des seules réformes préconisées par le parti radical et radical-socialiste.

Pendant cette longue période de lutte en commun, les représentants les plus autorisés du socialisme doctrinal s'employèrent avec un talent et un zèle au-dessus de tout éloge, à discipliner leur parti et, sans rien abandonner de leurs espérances, à remplacer de plus en plus l'empirisme des formules absolues par la courageuse probité du progrès social.

C'est, vous le savez, sous la poussée d'une sorte de démagogie économique, à la suite des congrès socialistes de Limoges, de Nancy, que le parti socialiste unifié refusa publiquement de poursuivre sa collaboration avec le parti républicain dont tous les éléments constitutifs, — à l'exception bien entendu des alliés de la veille — furent délibérément catalogués comme de vulgaires partis bourgeois, alors que rien du côté des démocrates formant le bloc républicain, était-il besoin de le noter, ne pouvait expliquer — je ne dis pas excuser — une aussi brusque rupture.

Et devant le suffrage universel quelque peu dérouté et surpris d'une semblable volte-face, alors que jamais la vigueur républicaine n'avait été aussi belle, aussi complète depuis la fondation de la République, que c'était le programme radical et radical-socialiste qui allait être appelé à faire les frais de la nouvelle législature les plus fervents disciples de la majorité républicaine, nos plus dévoués collaborateurs du bloc républicain, semblèrent prendre à tâche de proclamer chaque matin la faillite des promesses républicaines et la banqueroute du parti radical.

Assurément, messieurs, le parti radical n'a jamais eu la prétention, est-il bien nécessaire de le faire remarquer, d'épuiser dans un nombre d'années déterminé d'avance un programme de réformes qui demeure toujours ouvert, d'ailleurs, aux adjonctions inévitables nées du processus social; aucun de ses mandants, et ce n'est un secret pour personne, ne l'a prié de transformer la société actuelle d'un seul coup et au moyen de formules plus ou moins magiques, alors qu'ils ont tous manifesté leur énergique volonté de la voir améliorer chaque jour, progressivement, profondément.

Mais, j'en ai dit assez pour démontrer s'il en était besoin, que si les représentants du parti socialiste unifié semblent vouloir former aujourd'hui un parti d'opposition irréductible, c'est qu'ils se sont, de propos délibéré, volontairement exclus de la majorité républicaine.

Dernières Nouvelles
REGIONALES

Chute mortelle aux Mines de Nœux

Un ouvrier se brise la colonne vertébrale et se fracture le bassin.

Un accident, qui a eu des suites mortelles, s'est produit hier à la fosse numéro 1 des mines de Vicoigne, située sur le territoire de Nœux.

Un conducteur de chevaux, Louis Ancel, âgé de 31 ans, fit une chute si malheureuse, qu'il se brisa la colonne vertébrale et eut le bassin défoncé.

Transporté sans connaissance à l'hôpital, ce malheureux y est mort quelques heures plus tard, malgré les soins empressés du docteur Gandin.

Il laisse une veuve avec deux enfants en bas âge.

FEUILLETON DU 29 MARS. — N. 191

Vengeance de Femme

QUATRIEME PARTIE

Ce fait est pour moi inexplicable, à moins que les prévisions de Madeleine Rémy ne se justifient et que Mme de Mériocourt n'ait voulu faire de sa fille un otage contre vous... afin de vous amener à subir toutes ses exigences intéressées...

— Quoi ! vous supposez ?...

— Que la comtesse, votre femme, que le choix des moyens n'embarrasse guère, essaiera de vous faire chanter, — pardon du mot, — à l'aide de son enfant, et qu'elle vous la rendra seulement après avoir obtenu ce qu'elle désire.

Beaucoup d'argent, sans doute...

— Elle en est bien capable !...

Mais, princesse... comment savez-vous toutes ces choses ?

— Je vous ai averti que ce jour était celui des explications, colonel, je m'exécute.

Je vais vous raconter une histoire bien triste qui vous édifiera.

C'est le roman d'une pauvre jeune fille... que vous la plaindrez...

Il y a longtemps, mon cher comte... plus de dix-huit ans, vivaient ensemble deux cousines.

L'une était honnête et droite, l'autre possédait l'âme la plus fourbe qu'il soit possible d'imaginer, sous des dehors angéliques, parfaitement imités.

En reconnaissance des bienfaits que lui prodiguaient sans cesse les parents de sa cousine et de sa cousine elle-même, la méchante créature ne rêvait que de faire du mal à ces braves gens...

Un jour, la bonne jeune fille, je l'appellerai Marthe, se fiança à un officier qu'elle aimait comme on aime quand on a vingt ans, et que le cœur s'éveille.

La mauvaise cousine, vous pouvez la nommer Geneviève, colonel, la mauvaise cousine, dis-je devint jalouse, non par amour, mais par envie, et rêva de prendre le bel officier à la fille de ses bienfaiteurs.

Pour cela, elle n'hésita point à commettre un crime.

Cela se passait à l'époque de la Commune.

Elle prit le fusil de son oncle, un inoffensif garde national et tira sur les soldats chargés de réprimer l'insurrection.

Puis elle s'en fut se cacher on ne sait où, tandis que les soldats s'emparaient de Marthe et la conduisaient au supplice.

On la fusilla...

— Assez ! assez ! cria le colonel éperdu, les mains tendues vers la jeune femme.

Assez ! Marthe !

Je ne m'étais donc pas trompé ! mon cœur vous avait, dès le premier instant, reconnue !

— En effet, avoua la princesse, je suis bien la victime de Geneviève, je suis celle que votre femme a, sans remords, jetée à l'abjection, au désespoir.

En échange de mon affection fraternelle, elle m'a chargée d'un crime qu'elle seule avait intérêt à commettre.

En échange des bienfaits de ma mère, elle l'abandonna, laissant la pauvre femme entre les mains d'un Bouffard, d'un voleur, qui la dépouille et la laissa mourir dans une misère épouvantable...

Oui, Albert, oui, je suis Marthe, votre fiancée d'autrefois...

J'ai pendant dix années, agonisé au bagne, et vous, tandis que je souffrais le martyre, vous épousiez Geneviève... Vous l'aimez, sans doute...

Ah ! vous m'eûtes bien vite oubliée, Albert !

— Marthe ! vous ne pouvez pas comprendre !

J'ai risqué ma vie pour sauver la vôtre ; cela pourtant devrait vous prouver que, alors, je vous aimais sincèrement.

— Oui, murmura la jeune femme attendrie, je me souviens, et mon cœur, à cause de ce dévouement, vous a depuis longtemps pardonné d'être oublieux.

— Je vous aimais, Marthe, répéta Mériocourt avec force, mais cette infernale Geneviève jura que vous étiez coupable ; elle protestait que vous aviez assurément cédé à un instant de folie, provoqué par l'assassinat de votre père, mais qu'enfin vous n'en aviez pas moins tiré sur les Versaillais...

Elle affirmait en être aussi sûre que si la misérable vous avait vue à l'œuvre...

Geneviève, — oh ! ayez pitié, princesse, pardonnez-moi, — Geneviève parlait avec une éloquence tellement communicative, que ma mère et moi finîmes par nous laisser convaincre.

Nous ajoutâmes foi à ses dires ; elle savait si bien persuader ! Vous le savez, vous qu'elle trompa si longtemps.

Comment supposer que Geneviève fût assez infâme pour forger une pareille calomnie ? Nous ne pouvions le croire... je vous plaignais de tout mon cœur, seulement j'étais si fort convaincu, qu'à celui qui m'aurait affirmé votre innocence j'aurais répondu :

— Non ! hélas ! Marthe Vallauris, quoique excusable, a bien la conscience chargée d'un meurtre.

Ah ! je comprends l'horrible calcul de Geneviève à cette heure...

Quand je l'ai retrouvée à Orléans, j'achevais ma convalescence... j'étais faible... et puis, sa beauté — je puis bien vous l'avouer aujourd'hui, Marthe, car je ne vous en aimais pas moins pour cela, — sa beauté, elle le savait, me troublait beaucoup...

Elle m'a joué la comédie de la passion, elle a joué mon oncle, elle a joué ma mère, et je l'ai épousée, pour mon malheur... car peu de temps après notre mariage, je commençais à l'apprécier selon ses mérites...

— Et ma mère, ma pauvre mère, vous ne vous en êtes point occupé, Albert ?

— Si, princesse, mais Geneviève nous affirma que Mme Vallauris était folle, et qu'elle finissait ses jours dans une maison de santé.

Nous voulions aller la voir ; elle nous en empêcha, objectant toutes sortes de raisons qui, à ce moment-là, nous parurent plausibles.

Du reste, quelques mois après que nous fûmes mariés, ma femme nous annonça la mort de Mme Vallauris.

— Ah ! la misérable ! la misérable ! gronda Marthe. Ma mère, Albert, est morte de faim !

— De faim !

— Oui, de faim, car le beau-frère de ma pauvre chère maman, Bouffard, l'ami de la comtesse, avait volé à la malheureuse créature jusqu'à son dernier sou.

Et Geneviève, pour excuser son abandon, vous a raconté que ma mère était folle !

Ah ! quel monstre ! elle n'aimait, elle n'a jamais aimé que le mal décidément !

— Mais vous, madame, vous, qu'êtes-vous devenue après votre injuste condamnation ? Par quel miracle Dieu a-t-il permis que vous ayez cette prodigieuse destinée ?...

— Peut-être parce que j'ai beaucoup souffert injustement, répondit Sofia avec une indicible mélancolie.

J'ai rencontré, après l'amnistie qui me libéra, un homme au cœur tendre et magnanime qui m'a prise en pitié, qui a fait de moi sa compagne... et qui est mort avant que j'aie pu payer la dette de reconnaissance que j'avais contractée vis-à-vis de lui...

S'il eût vécu, Albert, vous n'auriez peut-être jamais plus entendu parler de moi.

Je serais restée près de mon mari, je me serais uniquement consacrée à son bonheur, et j'aurais oublié le serment de vengeance prononcé sur la tombe de mes infortunés parents...

Mais il est mort avant son heure, emporté par la phtisie.

Il m'a laissée libre et riche à ne savoir quel est le chiffre de tout l'argent que je possède.

J'ai donné beaucoup... autant qu'il m'a été possible, mais cette richesse, puisque Ivan Outsinoff m'avait quittée, devait aussi me servir à châtier les méchants qui m'ont fait toucher aux limites du désespoir.

Pendant dix années, représentez-vous cela, colonel, pendant dix longues années, j'ai pleuré, j'ai pleuré tant et tant, que je croyais avoir épuisé toutes mes larmes.

J'ai souffert, il me semble plus qu'aucune autre créature humaine, de l'abandon, de la misère de l'injustice... de mon innocence opprimée.

Ils m'appelaient, là-bas, mes compagnons du bagne : « la jolie Pétroleuse » et ils me confondaient avec les mégères condamnées avec moi, et ils riaient, et ils se moquaient de ce qu'ils nommaient mes grands airs !

Ils raillaient mes protestations désespérées.

Que de nuits j'ai passées sans sommeil, pensant à mon père que j'avais quitté agonisant, à ma mère adorée, si bonne, si tendre, dont je pressentais la triste destinée...

Croyez-vous qu'alors il m'ait été possible de penser à autre chose qu'à ma vengeance?

A ma place, n'auriez-vous pas fait de même, dites-moi, Albert, demanda Sofia.

N'auriez-vous pas maudit jusque dans leurs descendants les misérables qui vous auraient précipité dans l'abîme ?

Oh ! oui, cent fois, mille fois ! j'ai répété ma malédiction !

Trouvez-vous que j'ai eu tort ?...

— Hélas ! vous avez raison, madame !

Qui sait à votre place ce que j'eusse voulu moi-même ! Qui sait à quelles extrémités m'eût poussé ma haine ?

— Ma cousine est un serpent !

Elle n'a jamais cessé de faire du mal.

Quant au baron Bouffard, vraiment il a fait succéder à son abus de confiance initial, trop de malpropretés triomphantes.

Trop longtemps il s'est gavé de la sueur et des misères des petits... Cet homme était bouffi d'orgueil et de suffisance...

Il est retombé dans la boue, il n'a que ce qu'il mérite et je me réjouis de l'avoir ruiné.

Quant à Geneviève, à cause de vous, colonel, à cause d'Odette, je ne l'ai pas trop cruellement châtiée...

Le misérable auquel elle s'est acoquinée, la réduira, avant qu'il soit longtemps, c'est certain, à la misère ; mais qu'est-ce que la ruine et l'abandon auprès de ce qu'elle m'a infligé de tortures ?...

— C'est vrai, c'est vrai, disait Albert, vous n'avez usé que de votre droit strict...

— Vous voilà débarrassé d'elle, continua la princesse, et dès que nous aurons retrouvé Odette, vous serez parfaitement heureux, j'en suis persuadée.

C'est donc bien plutôt un service que je vous ai rendu, convenez-en...

D'autant plus que la fuite de Geneviève nous a révélé indirectement un nouveau méfait de la créature...

— Quoi donc encore ?

(A suivre). Eix MONTCLERIL.